

# Les préférences du PS et du CDH

• Quelles compétences les ministres PS et CDH vont-ils gérer dans l'exécutif wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

• Certaines matières sont des spécialités pour les uns et des inconnues pour les autres.

• Les dossiers sensibles constituent parfois un piège qui se paie cash lors du scrutin suivant.

## Deux gouvernements pour la semaine prochaine

La semaine prochaine, les négociateurs du PS et du CDH qui, depuis près d'un mois, négocient un accord de majorité pour la mise sur pied de l'exécutif wallon et de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, devraient aboutir. Des déclarations de politique régionale (DPR) et communautaire (DPC) seront alors rédigées et les présidents de parti désigneront les ministres qui composeront ces deux exécutifs. Si, pour l'heure, le silence est assourdissant sur le futur casting et sur les compétences que s'attribueront les deux partis, une analyse des compétences occupées par chacun dans les précédents gouvernements (depuis 1995) peut sans doute permettre d'y voir un peu plus clair sur la composition des deux exécutifs.

### Désigner les ministres

Quelles sont les compétences préférées du PS et du CDH ? Quelles sont celles qu'ils préfèrent ne pas obtenir ? Si nous n'avons aucunement la prétention de répondre à ces questions avec certitude, nous pouvons quand même apporter des éléments de réponse intéressants. Qu'en sera-t-il réellement ? Nous devrions le savoir très bientôt. On attend, en effet, pour la semaine qui précède la fête nationale, la rédaction finale de la DPR, les congrès de participation du PS et du CDH et, enfin, la désignation des ministres.

Quant aux compétences qui seront partagées entre les partenaires, l'exercice est difficile. Il faut, tout d'abord, s'assurer que les moyens qui seront affectés à telle ou telle compétence seront suffisants pour permettre au ministre d'engager de nouvelles politiques tout en assurant la continuité de ce qui fonctionne déjà bien. D'autre part, reprendre un dossier géré par un autre parti sous la précédente législature peut également constituer un piège. A titre d'exemple, le ministre Nollet (Ecolo) n'a certainement toujours pas digéré la responsabilité qu'on lui a fait porter dans le dossier photovoltaïque lancé par son prédécesseur André Antoine (CDH).

**Stéphane Tassin**

# Les compétences qu'ils aiment gérer

## PS

Économie, Relations internationales, Fonction publique, Budget et finances, Emploi et Formation, Commerce extérieur, Pouvoirs locaux, Santé et Action sociale, Culture et Audiovisuel.

## CDH

Énergie, Aéroports, Agriculture, Nature et forêt, Aménagement du territoire, Technologies nouvelles, Environnement, Mobilité.

### Le PS à la présidence depuis vingt ans et pour cinq ans encore

**Préférences.** Le PS, au pouvoir, sans discontinuer, à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles (ou Communauté française) a évidemment, en tant que premier parti, trusté un nombre important de ministères. Par contre au rayon des matières incontournables lors de leurs différentes participations gouvernementales, on notera un attachement indéfectible pour la présidence du gouvernement (logique au vu de sa position de parti numéro un), l'Économie (15 ans), les Relations internationales (15 ans), la Fonction publique (10 ans), le Budget et les Finances (15 ans), l'Emploi et la Formation (15 ans). Des matières qui constituent des leviers importants du pouvoir dans les entités fédérées. Le Logement (10 ans), le Tourisme (10 ans) et l'Enseignement (10 ans) constituent également des compétences souvent gérées par les socialistes.

Le CDH a, pour sa part, souvent géré l'Énergie (10 ans), l'Aménagement du territoire (10 ans), la Recherche (10 ans), les Technologies nouvelles (10 ans), l'Environnement (10 ans), la Mobilité (10 ans), l'Agriculture (15 ans), la Nature et les Forêts (15 ans) et les Aéroports (15 ans).

Une présence aussi longue pour les deux partis dans ces compétences leur a sans doute permis d'imprimer une certaine patte et des orientations relativement en phase avec leurs programmes politiques. N'oublions cependant pas que chez nous, les gouvernements sont des coalitions et les accords politiques sont souvent négociés par les partenaires. Il n'empêche qu'une durée importante à la tête d'une compétence précise permet assurément à ces partis d'y avoir développé un certain nombre de réseaux mais également des inimitiés, peut-être, importantes.

# Les compétences qu'ils n'ont jamais gérées

## PS

Aménagement du territoire, Énergie, Recherche, Aéroports, Environnement et Mobilité.

## CDH

Commerce extérieur, Pouvoirs locaux, Santé et Action sociale, Culture et Audiovisuel.

### Le CDH n'a jamais géré l'Action sociale et les Pouvoirs locaux

**Ils évitent.** Si le PS et le CDH ont clairement des préférences pour certaines compétences, on constatera que d'autres n'ont, en fait, jamais été gérées par des représentants de ces partis depuis vingt ans. Par choix ou par hasard? Citons quelques exemples. L'Aménagement du territoire qui, lors de la précédente législature, était au cœur de nombreux débats avec le SDER (schéma de développement de l'espace régional) et le remplacement du Cwatupe par le CODT (code de développement territorial) n'est manifestement pas une matière qui intéresse les socialistes. Jugez plutôt! Depuis 1995, cette compétence a successivement été octroyée à des ministres PSC (Lebrun), PRL (Foret), CDH (Antoine) et Ecolo (Henry). L'Énergie a également été entre les mains du PSC (Lebrun), d'Ecolo (Daras), du CDH (Antoine) et d'Ecolo à nouveau (Nollet) sans que jamais un responsable socialiste s'y mouille. Ces compétences sont-elles dangereuses en termes de retour sur investissement électoral? On peut, en tout cas, se poser la question. Nous avons également pu constater que le PS en vingt ans ne s'est pas non plus occupé de Recherche (PSC, PRL, CDH et Ecolo), d'Aéroports (PSC, PRL et deux fois le CDH), d'Environnement (PSC, CDH et Ecolo) et de Mobilité (PSC, Ecolo, CDH, et Ecolo).

Du côté du partenaire CDH, on constate que s'ils n'ont pas occupé la présidence des gouvernements fédérés, ces vingt dernières années, en raison de leurs scores aux élections successives, les humanistes, anciens sociaux-chrétiens, ne se sont pas occupés non plus de Commerce extérieur (PS, MR et deux fois le PS), des Pouvoirs locaux (PS, PRL et deux fois le PS), de Santé et d'Action sociale (PS, Ecolo et deux fois le PS), de Culture (PS, MR et deux fois le PS) et d'Audiovisuel (PS, MR et deux fois le PS).

Ces deux partis vont-ils bousculer un peu leurs statistiques lors de la constitution des deux prochains exécutifs ou préféreront-ils rester dans leurs fondamentaux?

# Les compétences qui leur sont égales

## PS ET CDH

Sport, Enseignement obligatoire,  
Enseignement supérieur et Travaux publics.

### Les Travaux publics, (mal) gérés par le PS durant dix ans

**Egalité parfaite.** On constate également que ces vingt dernières années, les deux partis de la future coalition ont géré quelques compétences à parts égales. Les Sports, tout d'abord, où ces cinq dernières années, le CDH André Antoine s'est investi corps et âme. Sans doute, un peu plus que ses prédécesseurs socialistes qui ont conservé la compétence dix ans durant. L'Enseignement

supérieur a également été partagé équitablement entre les deux partis pendant vingt ans avec une véritable alternance. Au vu du cadre budgétaire difficile qui s'annonce pour le futur exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils ne se battront sans doute pas pour obtenir ce portefeuille à haut risque. A moins que Jean-Claude Marcourt (s'il est encore ministre, bien entendu) souhaite poursuivre dans cette compétence.

Signalons enfin une longue présence des deux partis (dix ans chacun) aux Travaux publics. Si Benoît Lutgen et Carlo Di Antonio (CDH) se sont attelés ces cinq dernières années à lancer un ambitieux "Plan routes", les dix années précédentes (1999-2009), lorsque Michel Daerden avait la main sur cette question, le réseau routier et autoroutier wallon s'était fortement détérioré.

Il sera intéressant de voir lequel des deux héritera de la dangereuse compétence de l'Enseignement obligatoire où certains, par le passé, se sont cassé les dents. A l'exception de la législature 1999-2004 où l'Enseignement obligatoire était bizarrement partagé entre un Ecolo (Nollet) pour le fondamental et un MR (Hazette) pour le secondaire, le PS a géré l'Enseignement obligatoire deux fois ces vingt dernières années. Laurette Onkelinx, tout d'abord, qui a connu une législature chahutée, et Marie Arena et Christian Dupont ensuite, avec la saga du décret Inscriptions qui ne fut pas non plus une période sereine. Le CDH était lui aux commandes lors de la dernière législature avec la continuité d'un décret Inscriptions, sans doute un peu plus calme mais tout aussi polémique sous les conduites successives de Marie-Dominique Simonet et Marie-Martine Schyns.